



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉFET SUPPLÉANT :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE COMTÉ :

Mme Lise Lafrance, mairesse de la Municipalité de Belcourt

M. Yvon Charette, maire de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

M. Serge Allard, maire de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet suppléant et maire de la Ville de Malartic

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial

Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration

Mme Kim St-Amour, responsable des communications

M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h 11.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

Résolution # 235-11-2025

Il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil des maires du 26 novembre 2025, tel que déposé.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025

2.3 Correspondance

2.4 DG - Assemblée des MRC 2025 - Participation du préfet et du directeur

général

2.5 Représentant au conseil d'administration du GIRAT (Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue) - Nomination

3 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.1 Établissement du calendrier des séances ordinaires de l'année 2026

4 AMÉNAGEMENT

4.1 AME - Entente de confidentialité en lien avec les données fauniques sensibles - Autorisation à signer

4.2 AME - Programme d'ententes en patrimoine - Réalisation de l'inventaire patrimonial de la MRC

4.3 AME - Programme d'ententes en patrimoine - Rénovation de l'église de la ville de Senneterre

4.4 AME - Programme d'ententes en patrimoine - Rénovation de l'église St-Martin de Tours de Malartic

4.5 AME - Certificat de conformité de la MRC - PPCMOI-01-25 de la Ville de Malartic

4.6 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement # 1032 de la Ville de Malartic

4.7 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-34 de la Ville de Val-d'Or

4.8 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-35 de la Ville de Val-d'Or

4.9 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-36 de la Ville de Val-d'Or

5 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.1 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Orchestre symphonique régional de l'Abitibi-Témiscamingue

5.2 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue 2026

5.3 SDLE - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Comité local FQIS - Modification

5.4 SDLE - FRR volet 2 - Priorisation PSPS - Novembre 2025 - Approbation

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 RH - Mouvements de main-d'oeuvre

6.2 RH - Modification no 10 de la convention collective des salariés affectés à la collecte des matières résiduelles

6.3 RH - Structure organisationnelle 2026

6.4 RH - Modifications au poste d'Agent en développement régional

6.5 Recrutement international - Fin d'une offre d'emploi

6.6 RH - Mandat à Me Sylvain Labranche

6.7 RH - Comité de négociation collective

7 ADMINISTRATION

7.1 RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en octobre 2025 (MRC & TNO-Autres)

7.2 RF - Adoption de la partie 1 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.3 RF - Adoption de la partie 2 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.4 RF - Adoption de la partie 3 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.5 RF - Adoption de la partie 4 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.6 RF - Adoption de la partie 5 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.7 RF - Adoption de la partie 6 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.8 RF - Adoption de la partie 7 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.9 RF - Adoption de la partie 8 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.10 RF - Adoption de la partie 9 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

7.11 RF - Adoption des prévisions budgétaires 2026 (TNO-Autres)

7.12 RF - Adoption des taux de taxes à l'égard du TNO-Autres - Budget 2026

7.13 RF- Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles - 2025

- 7.14 RF - Adoption du règlement # 379-10-25 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2026
- 7.15 RF - Modification du régime à l'assurance collective
- 7.16 RF - Ajout service de télémédecine à l'assurance collective
- 7.17 RM - Appel d'offres GMR-2025-012 concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal - Commande
- 7.18 RM - Appel d'offres GMR-2025-014 concernant l'entretien du chemin et du site de l'enviroparc à Val-d'Or de 2026 à 2028 - Octroi
- 7.19 RM - Appel d'offres GMR-2025-015 concernant le déneigement des stationnements du 42, place Hammond et de l'édifice Yvon Frenette à Val-d'Or de 2026 à 2028 - Octroi
- 7.20 RM - Appel d'offres GMR-2025-016 concernant l'entretien du chemin et du site de l'écocentre de Malartic de 2026 à 2028 - Octroi
- 7.21 RM - Bail de location d'une partie du 701, rue Royale à Malartic

8 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 8.1 Collecte des ICI - Signataire des ententes

9 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10 FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

11 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

- 11.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 5 février 2025
- 11.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 9 avril 2025
- 11.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 4 juin 2025
- 11.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 3 septembre 2025

12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

13 AFFAIRES DIVERSES

- 13.1 Établissement de la durée de la préfecture - Élections 2025
- 13.2 Établissement du processus d'élection à la préfecture
- 13.3 Election du préfet et du préfet suppléant
- 13.4 RF - Autorisation de signature des effets bancaires de la MRC

14 QUESTION DU PUBLIC

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025

Résolution # 236-11-2025

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025, tel que soumis.

Adoptée

2.3. Correspondance

Aucune correspondance.

2.4. DG - Assemblée des MRC 2025 - Participation du préfet et du directeur général

Résolution # 237-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC aura lieu à Québec les 3 et 4 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' il est pertinent qu'un représentant des élus de la MRC ainsi que le directeur général de la MRC de La Vallée-de-l'Or soient présents lors de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE les élections à la préfecture auront lieu plus tard au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement:

- D'autoriser le préfet ainsi que le directeur général à s'inscrire et à participer à l'Assemblée des MRC qui aura lieu les 3 et 4 décembre 2025 et de rembourser les frais afférents, en conformité avec les règles internes en vigueur;
- Qu'en cas d'indisponibilité du préfet, ou que celui-ci ne serait pas nommé avant l'événement, d'autoriser le préfet suppléant ou un autre élu à remplacer le préfet à ladite assemblée, et ce, aux mêmes conditions.

Adoptée

2.5. Représentant au conseil d'administration du GIRAT (Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue) - Nomination

Résolution # 238-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC nomme un représentant au conseil d'administration du GIRAT (Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue);

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Alain, représentant actuel de la MRC, n'est plus en mesure d'exercer cette fonction;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de diversifier l'expertise au sein du conseil d'administration du GIRAT, à la demande du directeur général de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de nommer Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière, représentante de la MRC de La Vallée-de-l'Or sur le conseil d'administration du GIRAT à compter de ce jour.

Adoptée

3. GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.1. Établissement du calendrier des séances ordinaires de l'année 2026

Résolution # 239-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires doit établir le calendrier de tenue de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier peut être modifié par le conseil par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- De tenir les séances ordinaires du conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or de l'année 2026 au 42, place Hammond, Val-d'Or, à compter de 11 h, aux dates suivantes :
 - 21 janvier
 - 18 février
 - 18 mars
 - 15 avril
 - 20 mai
 - 17 juin
 - 19 août

- 16 septembre
 - 28 octobre
 - 25 novembre
- De publier un avis public du contenu du présent calendrier.

Adoptée

4. AMÉNAGEMENT

4.1. AME - Entente de confidentialité en lien avec les données fauniques sensibles - Autorisation à signer

Résolution # 240-11-2025

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche de révision du schéma d'aménagement et de développement, la MRC doit obtenir des données spécifiques de plusieurs ministères et organismes lorsque requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement d'autoriser M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement durable et directeur général adjoint, à signer l'Entente concernant l'octroi d'une licence de droit d'auteur pour l'utilisation de données fauniques sensibles et la protection de leur confidentialité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée

4.2. AME - Programme d'ententes en patrimoine - Réalisation de l'inventaire patrimonial de la MRC

Résolution # 241-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2025 le ministère de la Culture et des Communications (MCC) annonçait la mise en oeuvre du programme d'ententes en patrimoine (PEP) qui, à terme, deviendra le guichet unique pour les demandes de soutien financier liées au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le PEP permet de conclure des ententes de financement entre le MCC et les milieux municipaux de niveau supralocal dans les 4 volets suivants: connaissance, expertise, planification et restauration;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des demandes initiales a été réalisé avant la date butoir du 5 septembre 2025, tel qu'exigé par le MCC;

CONSIDÉRANT QUE dans le dépôt des demandes initiales, la MRC de La Vallée-de-l'Or a déposé une demande dans le volet "connaissance" afin d'obtenir des fonds pour finaliser l'élaboration de son inventaire du patrimoine et que la demande fut jugée recevable par le MCC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit maintenant déposer sa demande finale pour son projet d'inventaire du patrimoine d'ici le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le MCC demande également que nous complétions le *Formulaire de demande et de reddition de comptes* pour accompagner toute demande finale, mais que le formulaire n'est toujours pas disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- Que la MRCVO mandate M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement durable, à signer le document "*Conditions d'octroi de l'aide financière*";
- Que la MRCVO demande une somme de 53 872 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 1 du programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour finaliser l'inventaire en patrimoine;

- Que la MRCVO confirme qu'elle contribuera à la hauteur de 50 % du projet, soit un montant minimum de 53 872 \$.

Adoptée

4.3. AME – Programme d'ententes en patrimoine – Rénovation de l'église de la ville de Senneterre

Résolution # 242-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2025 le ministère de la Culture et des Communications (MCC) annonçait la mise en œuvre du programme d'entente en patrimoine (PEP) qui, à terme, deviendra le guichet unique pour les demandes de soutien financier liées au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le PEP permet de conclure des ententes de financement entre le MCC et les milieux municipaux de niveau supralocal dans les 4 volets suivants : connaissance, expertise, planification et restauration;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des demandes initiales a été réalisé avant la date butoir du 5 septembre 2025, tel qu'exigé par le MCC;

CONSIDÉRANT QUE dans le dépôt des demandes initiales, la MRC de La Vallée-de-l'Or a déposé une demande pour la ville de Senneterre dans le sous-volet 4.2 « préservation et restauration » afin d'obtenir des fonds pour la rénovation de l'église de Senneterre et que la demande fut jugée recevable par le MCC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit maintenant déposer la demande finale pour le projet de rénovation de l'église de Senneterre d'ici le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le MCC demande également que nous complétions le *Formulaire de demande et de reddition de comptes* pour accompagner toute demande finale, mais que le formulaire n'est toujours pas disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- Que la MRCVO mandate M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement durable, à signer le document « *Conditions d'octroi de l'aide financière* »;
- Que la MRCVO demande une somme de 2 100 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du sous-volet 4.2 du programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour la rénovation de l'église de Senneterre;
- Que la MRCVO confirme que la Ville de Senneterre contribuera à la hauteur de 50 % du projet, pour un minimum de 2 100 000 \$.

Adoptée

4.4. AME – Programme d'ententes en patrimoine – Rénovation de l'église St-Martin de Tours de Malartic

Résolution # 243-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2025 le ministère de la Culture et des Communications (MCC) annonçait la mise en œuvre du programme d'ententes en patrimoine (PEP) qui, à terme, deviendra le guichet unique pour les demandes de soutien financier liées au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le PEP permet de conclure des ententes de financement entre le MCC et les milieux municipaux de niveau supralocal dans les 4 volets suivants : connaissance, expertise, planification et restauration;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des demandes initiales a été réalisé avant la date butoir du 5 septembre 2025, tel qu'exigé par le MCC;

CONSIDÉRANT QUE dans le dépôt des demandes initiales, la MRC de La Vallée-de-l'Or a déposé une demande pour la Fabrique de l'église St-Martin de Tours de Malartic dans le sous-volet 4.1 « préservation et restauration » afin d'obtenir des fonds pour la rénovation de l'église St-Martin de Tours et que la demande fut jugée recevable par le MCC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit maintenant déposer la demande finale pour le projet de rénovation de l'église de St-Martin de Tours de Malartic d'ici le 5 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le MCC demande également que nous complétons le *Formulaire de demande et de reddition de comptes* pour accompagner toute demande finale, mais que le formulaire n'est toujours pas disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- Que la MRCVO mandate M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement durable, à signer le document « *Conditions d'octroi de l'aide financière* »;
- Que la MRCVO demande une somme de 1 450 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du sous-volet 4.1 du programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour la rénovation de l'église de St-Martin de Tours de Malartic;
- Que la MRCVO confirme que la Fabrique contribuera à la hauteur de 50 % du projet, pour un minimum de 1 450 000 \$;
- Que la MRCVO confirme que la Ville de Malartic s'engage à adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal en lien avec le sous-volet 4.1 du programme d'ententes en patrimoine.

Adoptée

4.5. AME – Certificat de conformité de la MRC – PPCMOI-01-25 de la Ville de Malartic

Résolution # 244-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a entériné par le règlement 991 les « Projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) »;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI-01-2025 concerne la transformation de deux résidences bifamiliales isolées en triplex isolés;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du PPCMOI-01-2025 de la Ville de Malartic.

Adoptée

4.6. AME – Certificat de conformité de la MRC – Règlement # 1032 de la Ville de Malartic

Résolution # 245-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement # 1032 de la Ville de Malartic est de modifier le règlement # 1022 concernant l'art mural sur l'ensemble du territoire de la ville de Malartic afin d'ajouter des endroits où cet art est autorisé;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma

d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement # 1032 de la Ville de Malartic.

Adoptée

4.7. AME – Certificat de conformité de la MRC – Règlement 2025-34 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 246-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-34 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant une partie de l'aire d'affectation à dominante Ha dans le secteur de la rue des Cormorans et le règlement de zonage 2014-14 en créant la zone 322-Hb à même une partie de la zone 340-Ha adjacente;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-34 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.8. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-35 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 247-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-35 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en modifiant une partie de l'aire d'affectation à dominante HRV en bordure du chemin des Scouts, ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier certaines dispositions générales et de créer les zones 961-REC et 962-HRV à même une partie de la zone 943-HRV;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-35 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.9. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-36 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 248-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-36 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser l'usage H-c - bifamiliale isolée à l'intérieur des zones 506-Ha, 510-Ha, 513-Ha, 514-Ha, 331-Ha, 333-Ha, 341-Ha, 349-Ha, 350-Ha, 372-Ha, 378-Ha, 394-Ha, 689-Ha, 704-Ha, 705-Ha, 748-Ha, 750-Ha, 751-Ha, 764-Ha, 769-Ha, 770-Ha, 786-Ha, 790-Ha, 793-Ha, 801-Ha, 806-Ha, 847-Ha, 851-Ha, 852-Ha, 954-Ha et 956-Ha,;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma

d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-36 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

5. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.1. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Orchestre symphonique régional de l'Abitibi-Témiscamingue

Résolution # 249-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre symphonique régional désire réaliser un concert de Noël le dimanche 7 décembre prochain à Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE le concert sera réalisé avec la participation de la chorale du Conservatoire et l'Ensemble vocal Art Études du Conservatoire de musique de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 1 000 \$, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Développement territorial de la MRCVO.

Adoptée

5.2. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue 2026

Résolution # 250-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue tiendra sa prochaine édition sur le territoire de la Vallée-de-l'Or du 21 au 24 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre souhaite souligner dignement sa 50^e édition afin de mettre en lumière les 2500 autrices et auteurs, les 250 000 amoureux de la lecture et les 5500 bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement depuis 50 ans et que cet événement phare de la région permet d'année en année à la population de plonger au cœur du monde littéraire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 5 000 \$, une visibilité associée à la catégorie "Effort en écoresponsabilité (brigade verte, GES), combinée à une commandite à venir en soutien à la gestion des matières résiduelles à venir, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Développement territorial de la MRCVO.

Adoptée

5.3. SDLE - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Comité local FQIS - Modification

Résolution # 251-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le 17 septembre dernier, le conseil des maires approuvait par résolution # 197-09-2025 la composition du comité local du FQIS de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE Mme Roxanne Cyr, représentante du Regroupement des organismes communautaires (ROC) est en arrêt maladie pour une période indéterminée et que l'organisme a mandaté, par une résolution datée du 8 octobre dernier, Mme Sylvie Sabourin du Centre de prévention du suicide de Senneterre afin de la remplacer pour l'année 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement d'approuver le changement de personne pour la constitution du comité local FQIS, conformément au plan d'action régional de l'A-T;

| Nom du membre | Organisme | Priorité |
|-----------------------|---|--|
| Madame Luce Audet | Coordonnatrice du Regroupement local des partenaires jeunesse (RLP) | Soutenir les initiatives en prévention et intervention précoce |
| Mme Ysabelle Lamarche | Nutritionniste au CISSSAT et membre du comité SA-SA | Améliorer la sécurité alimentaire |
| Mme Lise Sauvageau | Directrice générale du Transport La Promenade | Transport et accès aux services |
| Mme Sylvie Sabourin | Directrice générale du Centre de prévention du suicide de Senneterre et représentante du Regroupement des organismes communautaires (ROC) | Soutien aux organismes communautaires |
| Mme Allison Gélinas | Coordonnatrice de Coup de pouce communautaire de Malartic | Inclusion et participation sociales |
| Mme Lyne Meunier | Directrice de l'Office municipale d'Habitation de la Ville de Val-d'Or | Logements diversifiés et de qualité |
| Mme Geneviève Mattson | Directrice de Services Québec (Val-d'Or et Senneterre) | Personne-resource |
| Mme Nathalie Boucher | Responsable du développement local MRCVO | Responsable du comité FQIS |

Adoptée

5.4. SDLE - FRR volet 2 - Priorisation PSPS - Novembre 2025 - Approbation

Résolution # 252-11-2025

Il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement d'accepter la recommandation de la priorisation des dossiers formulée par le Comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO, lors de son comité tenu le 19 novembre 2025, à l'égard des projets suivants pour la somme totale de 15 357.62 \$, le tout en conformité avec la politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS).

| <u>Organisme</u> | <u>Projet</u> | <u>Ville</u> | <u>Montant</u> |
|-----------------------------|---|--------------|---------------------|
| Radio S | Mise à niveau des locaux de la Radio communautaire MF de Senneterre | Senneterre | 5 312.75 \$ |
| Service d'entraide familial | Achat de bacs à buanderie, horodateur et fourniture pour horodateur | Val-d'Or | 10 044.87 \$ |
| | TOTAL | | 15 357.62 \$ |

Adoptée

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. RH - Mouvements de main-d'oeuvre

Résolution # 253-11-2025

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'oeuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement* (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'oeuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.2. RH - Modification no 10 de la convention collective des salariés affectés à la collecte des matières résiduelles

Résolution # 254-11-2025

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le syndicat des Métallos, section locale 9291, représentant les salariés de la collecte des matières résiduelles et l'employeur en rapport avec le renouvellement de l'entente concernant le paiement d'un boni aux préposés à la collecte;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nécessite une modification à la convention collective existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- D'adopter la lettre d'entente numéro 10 relative au boni applicable aux préposés à la collecte pour l'année 2026;
- D'autoriser le directeur général et le préfet à signer les documents afférents.

Adoptée

6.3. RH - Structure organisationnelle 2026

Résolution # 255-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle de la MRC de La Vallée-de-l'Or est mise à jour 2 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC fluctuent en fonction de l'évolution de ses mandats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- D'adopter la structure organisationnelle 2026, laquelle sera en vigueur dès le 1er janvier 2026 et remplacera toutes les versions antérieures ainsi que leurs modifications apportées par résolutions;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.4. RH - Modifications au poste d'Agent en développement régional

Résolution # 256-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la CPAT a adopté, lors de sa séance du 27 octobre 2025, une résolution autorisant la révision de la classification et du nombre d'heures du poste lié au FQIS, ainsi que la réduction de l'horaire de travail de la direction;

CONSIDÉRANT QUE cette révision découle d'une analyse approfondie de la description de tâches afin d'assurer sa conformité avec les besoins réels du mandat et de garantir son arrimage avec l'équité interne de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ces ajustements par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or est nécessaire, puisque les employés de la CPAT sont actuellement intégrés à la structure organisationnelle de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- D'approuver les modifications aux postes tels qu'adoptées par la CPAT, soit :
 - La reclassification du poste d'agent en développement régional à technicien en développement régional et ainsi à la catégorie « technicien niveau 1 »;
 - L'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du poste de technicien en développement régional, de 21 h à 28 h par semaine, à compter de janvier 2026;
 - La réduction de l'horaire de travail de la direction, de 35 h à 30 h par semaine, à compter de janvier 2026;
- D'autoriser le directeur général à signer tous les documents afférents à ces modifications.

Adoptée

6.5. RH - Recrutement international - Fin d'une offre d'emploi

Résolution # 257-11-2025

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Musenga avait été embauché par la MRC le 24 septembre 2024 sous réserve notamment de satisfaire aux règles et exigences applicables aux conditions d'immigration au Canada et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Musenga n'a, depuis ce temps, malgré les suivis effectués par la direction, transmis ni les documents requis ni les preuves nécessaires à la poursuite de ses démarches d'immigration dans les délais convenus;

CONSIDÉRANT QUE cette absence de collaboration et de suivi démontre un manque d'engagement envers l'emploi offert et compromet la capacité de la MRC à planifier adéquatement ses opérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- De mettre fin à l'offre d'emploi attribuée à M. Alexandre Musenga;
- De mettre fin aux démarches d'immigration entreprises en lien avec ce recrutement;
- D'informer M. Musenga qu'il ne pourra pas occuper de fonction au sein de la MRC en lien avec l'offre d'emploi, même s'il détient des documents d'immigration relatifs à ce recrutement;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.6. RH - Mandat à Me Sylvain Labranche

Résolution # 258-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés affectés au traitement des matières résiduelles, affiliés au Syndicat des Métallos, section locale 4796, arrive à échéance le 18 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de négocier son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- De mandater Me Sylvain Labranche, du cabinet Cliche Avocats, afin de négocier le renouvellement de la convention collective des employés du traitement des matières résiduelles avec le Syndicat des Métallos, section locale 4796;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.7. RH - Comité de négociation collective

Résolution # 259-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés affectés au traitement des matières résiduelles, intervenue entre la MRC de La Vallée-de-l'Or et le Syndicat des Métallos, section locale 4796, arrivera à échéance le 18 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or doit procéder à la négociation d'une nouvelle convention collective;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner les représentants de la MRC chargés de participer aux négociations avec les représentants syndicaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'autoriser Mme Carolane Gagné-Rochon, directrice des ressources humaines, M. Christian Riopel, directeur général, ainsi que Me Sylvain Labranche, avocat du cabinet Cliche Avocats, à former le comité chargé de négocier la prochaine convention collective visant les employés affectés au traitement des matières résiduelles de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents aux présentes négociations.

Adoptée

7. ADMINISTRATION

7.1. RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en octobre 2025 (MRC & TNO-Autres)

Dépôt # 029-11-2025

Le directeur général dépose les listes des déboursés émis à l'égard de la MRC & du TNO-Autres pour le mois d'octobre 2025.

- Octobre 2025 - Tous : 3 094 199.52 \$
- Octobre 2025 - FLI : 150 000 \$
- Octobre 2025 - FLS : 100 000 \$
- Octobre 2025 - GT : 418 465.15 \$
- Octobre 2025 - TNO : 3 001.06 \$
- Octobre 2025 - Payes : 472 140.73 \$

7.2. RF - Adoption de la partie 1 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 260-11-2025

Il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 1 (MRC), au montant de 10 905 \$.

Adoptée

7.3. RF - Adoption de la partie 2 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 261-11-2025

Il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 2 (MRC), au montant de 100 \$.

Adoptée

7.4. RF - Adoption de la partie 3 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 262-11-2025

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 3 (MRC), au montant de 8 251 821 \$.

Adoptée

7.5. RF - Adoption de la partie 4 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 263-11-2025

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 4 (MRC), au montant de 589 097 \$.

Adoptée

7.6. RF - Adoption de la partie 5 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 264-11-2025

Il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 5 (MRC), au montant de 93 426 \$.

Adoptée

7.7. RF - Adoption de la partie 6 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 265-11-2025

Il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 6 (MRC), au montant de 2 817 476 \$.

Adoptée

7.8. RF - Adoption de la partie 7 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 266-11-2025

Il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 7 (MRC), au montant de 46 058 \$.

Adoptée

7.9. RF - Adoption de la partie 8 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 267-11-2025

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 8 (MRC), au montant de 14 429 549 \$.

Adoptée

7.10. RF - Adoption de la partie 9 des prévisions budgétaires 2026 (MRC)

Résolution # 268-11-2025

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la partie 9 (MRC), au montant de 493 397 \$.

Adoptée

7.11. RF - Adoption des prévisions budgétaires 2026 (TNO-Autres)

Résolution # 269-11-2025

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2026 (TNO-Autres), au montant de 153 989 \$.

Adoptée

7.12. RF - Adoption des taux de taxes à l'égard du TNO-Autres - Budget 2026

Résolution # 270-11-2025

Il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement de procéder à l'adoption des taux de taxes 2026 à l'égard du TNO-Autres:

- 0,2979\$ / 100\$ (taxe foncière générale)
- 0,0875 \$ / 100\$ (taxe sécurité publique S.Q.)
- 0,2932 \$ / 100\$ (taxe MRC-évaluation)

Total: 0,6786 \$ / 100\$

Adoptée

7.13. RF- Partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles - 2025

Résolution # 271-11-2025

CONSIDÉRANT la signature d'une entente de partenariat entre le gouvernement du Québec, l'UMQ et la FQM concernant le partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a reçu la somme de 2 090 894 \$ pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un mode de répartition d'une somme de 633 270 \$ entre les municipalités et TNO de la MRC pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lafrance résolu unanimement:

- D'adopter le mode de répartition suivant des redevances sur les ressources naturelles:
 - 25 \$ par habitant pour les municipalités de Belcourt, Rivière-Héva, Senneterre-Paroisse et TNO;
 - Une somme de 100 000 \$ pour la Ville de Malartic;
 - Une somme de 100 000 \$ pour la Ville de Senneterre;
 - Le solde à la Ville de Val-d'Or;
 - La distribution des sommes convenues aux municipalités et TNO par suite de la réception du transfert effectué par le gouvernement du Québec;
- Le décret des populations sert aux fins de calcul des sommes à répartir entre les municipalités et TNO;
- Décret de population 2024 pour la répartition des sommes de l'année 2025.

Adoptée

7.14. RF - Adoption du règlement # 379-10-25 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2026

Résolution # 272-11-2025

Il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement d'adopter le règlement # 379-10-25 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs à l'enviroparc et aux écocentres pour l'année 2026.

Adoptée

7.15. RF - Modification du régime à l'assurance collective

Résolution # 273-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2022, la MRC de La Vallée-de-l'Or a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de Desjardins Assurances (ci-après désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'assurances choisies par la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or désire modifier les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or modifie le régime actuel en modifiant / en ajoutant l'option suivante au 1^{er} janvier 2026 :

- Assurance maladie: Mise en place de la substitution générique pour le remboursement des médicaments;
- Que M. Christian Riopel, directeur général, soit autorisé à signer, pour le compte de la MRC de La Vallée-de-l'Or, la *Demande de révision des choix d'options de régime au 1^{er} janvier 2026* ainsi que tous les documents afférents;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

Adoptée

7.16. RF - Ajout service de télémédecine à l'assurance collective

Résolution # 274-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-l'Or a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de Desjardins Assurances;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-l'Or a la possibilité d'ajouter les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective pour mieux répondre aux besoins de ses employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Lafrance et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or modifie le régime actuel en ajoutant le service de télémédecine à la garantie d'assurance maladie au 1^{er} janvier 2026;
- Que M. Christian Riopel, directeur général, soit autorisé à signer, pour le compte de la MRC de La Vallée-de-l'Or la *Demande de révision des choix d'options de régime au 1^{er} janvier 2026* ainsi que tous les documents afférents;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

Adoptée

7.17. RM - Appel d'offres GMR-2025-012 concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal - Commande

Résolution # 275-11-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2025-012 le contrat d'approvisionnement à commandes a été octroyé à Services Gauvin au prix 2250 \$ par conteneur 6 vg³ et de 2425 \$ par conteneur 8 vg³ ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le surplus libre du Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, qu'il n'était initialement pas budgété, mais que la demande de location de conteneurs est forte et soutenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'autoriser une commande de 3 conteneurs de 6 vg³;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.18. RM - Appel d'offres GMR-2025-014 concernant l'entretien du chemin et du site de l'enviroparc à Val-d'Or de 2026 à 2028 - Octroi

Résolution # 276-11-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2025-014, nous avons reçu 2 soumissions conformes;

| Entreprise | Montant total de la soumission (avant taxes) |
|--|---|
| Services miniers Nord-Ouest (9151-2061 Qc inc) | 205 411,50 \$ |
| Excavation Val-d'Or (9169-7516 Qc inc.) | 431 500,00 \$ |

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-014 concernant l'entretien du chemin et du site de l'enviroparc à Val-d'Or de 2026 à 2028 à Services miniers Nord-Ouest (9151-2061 Qc inc) au coût de 205 411,50 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.19. RM - Appel d'offres GMR-2025-015 concernant le déneigement des stationnements du 42, place Hammond et de l'édifice Yvon Frenette à Val-d'Or de 2026 à 2028 - Octroi

Résolution # 277-11-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2025-015, nous avons reçu 1 soumission conforme;

| Entreprise | Montant total de la soumission (avant taxes) |
|--|---|
| Services miniers Nord-Ouest (9151-2061 Qc inc) | 35 469,00 \$ |

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-015 concernant le déneigement des stationnements du 42, place Hammond et de l'édifice Yvon Frenette à Val-d'Or de 2026 à 2028 à Services miniers Nord-Ouest (9151-2061 Qc inc) au coût de 35 469,00 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.20. RM - Appel d'offres GMR-2025-016 concernant l'entretien du chemin et du site de l'écocentre de Malartic de 2026 à 2028 - Octroi

Résolution # 278-11-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2025-016, nous avons reçu 3 soumissions conformes;

| Entreprise | Montant total de la soumission (avant taxes) |
|---|---|
| Location Dumco (9222-0201 Qc inc.) | 37 791,00 \$ |
| Transport JPTO (9381-3467 Qc inc.) | 53 502,44 \$ |
| Drolet Équipements (10280801 Canada inc.) | 226 521,09 \$ |

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-016 concernant l'entretien du chemin et du site de l'écocentre de Malartic de 2026 à 2028 à Location Dumco (9222-0201 Qc inc.) au coût de 37 791,00 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.21. RM - Bail de location d'une partie du 701, rue Royale à Malartic

Résolution # 279-11-2025

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite louer 2 espaces de bureau dans les locaux du 701, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or et la FQM se sont entendus sur un bail de location sur 5 ans, type brut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à signer le bail de location du 701, rue Royale à Malartic et autres documents afférents.

Adoptée

8. OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1. Collecte des ICI - Signataire des ententes

Résolution # 280-11-2025

CONSIDÉRANT QUE le système de collecte des matières résiduelles sera modifié au 1er janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de collecte seront à renouveler à cette date, lesquelles seront transmises par voie électronique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les signataires de l'entente pour la MRCVO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement :

- D'autoriser Mme Mélanie Therrien-Deschênes, au poste de technicienne en administration du département de la collecte des matières résiduelles à signer, au nom de la MRC de La Vallée-de-l'Or, les ententes de location et de collecte des ICI.

Adoptée

9. OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

10. FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

Aucune

11. COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

- 11.1. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 5 février 2025**

Dépôt # 030-11-2025

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 5 février 2025.

- 11.2. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 9 avril 2025**

Dépôt # 031-11-2025

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 9 avril 2025.

- 11.3. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 4 juin 2025**

Dépôt # 032-11-2025

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 4 juin 2025.

- 11.4. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 3 septembre 2025**

Dépôt # 033-11-2025

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité au travail de la MRCVO du 3 septembre 2025.

12. CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

13. AFFAIRES DIVERSES

- 13.1. Établissement de la durée de la préfecture - Élections 2025**

Résolution # 281-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le mandat à la préfecture sera d'une durée de 4 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prévoir, par résolution prise aux deux tiers des voix, que le mandat du préfet sera plutôt de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution, le cas échéant, ne pourra être abrogée et n'est valable que pour un cycle;

CONSIDÉRANT QUE M. Yvon Charette a demandé de procéder au vote afin que le mandat du préfet soit établi à 2 ans plutôt que 4 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- Que la durée du mandat des préfets pour le cycle 2025-2029 sera de deux ans, le premier mandat débutant à la date des présentes élections à la préfecture.

Adoptée

13.2. Établissement du processus d'élection à la préfecture

Résolution # 282-11-2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les règles de fonctionnement relatives au processus d'élection du préfet;

CONSIDÉRANT QU'il est désormais obligatoire, en cas d'égalité des voix lors de l'élection du préfet, de procéder à l'élection par tirage au sort;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déterminer les circonstances dans lesquelles il est requis de procéder par tirage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- De procéder en retirant le nom du candidat qui a le moins de votes à chacun des tours, jusqu'à obtenir deux candidats;
- Dans le cas où trois tours seraient effectués sans qu'il ne soit possible de retirer un candidat ou d'élire un préfet, un tirage au sort sera effectué entre les candidats restants;
- Chaque candidat aura son nom soumis au tirage au sort le nombre de fois équivalant au nombre de votes obtenus lors du dernier tour effectué;
- Que le tirage au sort soit effectué par le directeur général adjoint.

Adoptée

13.3. Élection du préfet et du préfet suppléant

Résolution # 283-11-2025

Les explications ont été fournies concernant les modalités pour les présentes élections lesquelles modalités sont prévues en vertu des articles 210.26 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9), incluant, sans se limiter, le nombre de votes que possèdent chaque maire, le nombre de votes requis afin de déclarer un candidat élu, la tenue d'un scrutin secret ainsi que le respect des lettres patentes de la MRC. La durée du mandat est de 2 ans.

Élection du préfet

M. Martin Ferron propose la candidature de Mme Nathalie-Ann Pelchat.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidat.

M. Martin Ferron propose la fermeture de la période des mises en candidature.

Mme Nathalie-Ann Pelchat accepte d'être mise en candidature.

Mme Nathalie-Ann Pelchat est élue sans opposition au poste de préfet de la MRC pour un mandat de deux (2) ans prenant fin au mois de novembre 2027.

Mme Nathalie-Ann Pelchat prend la parole et remercie tous les maires pour la confiance accordée.

Mme Nathalie-Ann Pelchat prête serment:

« Je, Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la ville de Senneterre et préfète de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, affirme solennellement

que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. »

Original signé

Mme Nathalie-Ann Pelchat
Préfète

Assermenté devant moi, à Val-d'Or, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de novembre 2025.

Original signé

M. Christian Riopel
Greffier-trésorier

Témoins : Les membres du conseil des maires.

Élection du préfet suppléant

Mme Nathalie-Ann Pelchat propose la candidature du maire de Val-d'Or, M. Serge Allard

M. Martin Ferron propose la fermeture de la période des mises en candidature.

M. Serge Allard accepte d'être mis en nomination.

M. Serge Allard est élu au poste de préfet suppléant de la MRC pour un mandat de deux (2) ans prenant fin au mois de novembre 2027.

M. Serge Allard prête serment :

« Je, Serge Allard, maire de la ville de Val-d'Or et préfet suppléant de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, affirme solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. »

Original signé

M. Serge Allard
Préfet suppléant

Assermenté devant moi, à Val-d'Or, ce vingt-sixième (26^e) jour du mois de novembre 2025.

Original signé

M. Christian Riopel
Greffier-trésorier

Témoins : Les membres du conseil des maires.

Adoptée

13.4. RF - Autorisation de signature des effets bancaires de la MRC

Résolution # 284-11-2025

CONSIDÉRANT que M. Christian Riopel occupe le poste de directeur général de la MRC et que M. Mario Sylvain occupe le poste de directeur général adjoint de la MRC;

CONSIDÉRANT l'élection de Mme Nathalie-Ann Pelchat au poste de préfète de la MRC avec un mandat d'une durée de 2 ans commençant le 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Serge Allard au poste de préfet suppléant de la MRC avec un mandat d'une durée de 2 ans commençant le 26 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC autorise, et ce, à compter du 26 novembre 2025 :

- Mme Nathalie-Ann Pelchat, préfète ou à son défaut, le préfet suppléant, M. Serge Allard et M. Christian Riopel, directeur général de la MRC ou à son défaut, M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement et directeur général adjoint, à exercer conjointement tous les pouvoirs relatifs à la gestion des comptes présents et futurs de la MRC auprès de la Banque Nationale et de la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi, y compris celui de signer tout document nécessaire.

Adoptée

14. QUESTION DU PUBLIC

11 h 33

M. Gilbert Bourque émet des commentaires sur le LET et dépose des photos.

Un citoyen questionne sur la gestion des matières résiduelles des ICI.

La période des questions prend fin à 11 h 51.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 285-11-2025

Il est proposé par M. Serge Allard et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 11 h 51.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Martin Ferron, préfet suppléant de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Original signé

Martin Ferron, préfet suppléant

Original signé

Marie-Hélène Bastien, greffière